

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 16 mai 18h00, à la salle du
Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

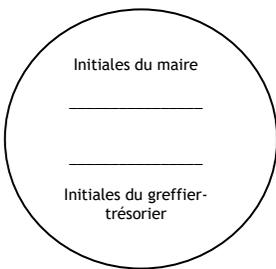
2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7208-2022

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **Administration**
 - 2.1 Constatation de l'avis de convocation
 - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021
 - 3.2 Vente de terrain par la Municipalité - Partie du lot 4 685 701 du Cadastre du Québec
 - 3.3 Route-verte 2022 - Marquage au sol
 - 3.4 Réalisation complète de l'objet des règlements - Annulation des soldes résiduaire
 - 3.5 Véloroute des bleuets - protocoles d'entente 2022 pour le réseau associé du Horst de Kénogami
 - 3.6 Recherche en eau souterraine - Mandat en hydrogéologie
 - 3.7 Recherche en eaux souterraine - Mandat de forage pour l'échantillonnage des sols
4. **Affaires nouvelles**
 - 4.1 Aucun
5. **Période de questions**



5.1 Aucun

6. Levée de l'assemblée

6.1 Aucun

3. RÉSOLUTIONS

3.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021

7209-2022

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville informe le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

3.2 VENTE DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ - PARTIE DU LOT 4 685 701 DU CADASTRE DU QUÉBEC

7210-2022

Considérant que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le # de lot 4 685 701 du cadastre du Québec;

Considérant le mandat confié à la firme d'évaluation Rudy Prévost pour l'évaluation d'une partie du terrain appartenant à la municipalité d'Hébertville et portant le numéro de lot 4 685 701;

Considérant le rapport déposé et dont la valeur marchande dudit terrain est évaluée à 700 \$;

Considérant que monsieur Daniel Guay désire acquérir cette partie de lot pour construire une résidence unifamiliale;

Considérant qu'une promesse d'achat doit être signée par le futur acquéreur ainsi que le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité;

Considérant que le futur acquéreur déposera le montant nécessaire pour l'acompte lors de la signature de la promesse d'achat;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente d'une partie du lot 4 685 701 du cadastre du Québec, à M. Daniel Guay pour un montant de 700 \$ plus taxes.

Le Maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

3.3 ROUTE-VERTE 2022 - MARQUAGE AU SOL

7211-2022

Considérant l'obligation pour la Municipalité de signaler de façon sécuritaire la piste cyclable Route-verte, et ce, selon le protocole d'entente avec le Horst de Kénogami;

Considérant que la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation le 20 avril 2022, pour le marquage de chaussée de la Véloroute des Bleuets pour les municipalités intéressées;

Considérant deux (2) entreprises régionales ont déposé une soumission conforme;



Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Signalisation Audet;

D'assumer la part des coûts relatifs au marquage du territoire d'Hébertville pour un montant maximal de 9 726,66 \$ taxes incluses.

3.4 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS - ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

7212-2022

Attendu que la municipalité d'Hébertville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financé de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la municipalité d'Hébertville informe le ministère des Affaires municipales et de l'habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la municipalité d'Hébertville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
319-95	485 000 \$	485 000 \$	348 000 \$	348 000 \$						137 000 \$
357-2001	175 000 \$	175 000 \$	735 000 \$	80 000 \$						95 000 \$
362-2003	1 800 000 \$	1 800 000 \$	735 000 \$	735 000 \$						1 065 000 \$
394-2009	1 100 000 \$	1 100 000 \$	848 333 \$	848 333 \$						251 667 \$
395-2009	227 846 \$	185 600 \$	140 500 \$	140 500 \$						45 100 \$
396-2009	252 813 \$	252 813 \$	181 400 \$	181 400 \$						71 413 \$
397-2009	42 846 \$	42 846 \$	- \$	- \$						42 846 \$
404-2010	3 199 276 \$	3 169 143 \$	1 740 667 \$	1 740 667 \$						1 428 476 \$
432-2012	300 000 \$	300 000 \$	266 000 \$	266 000 \$						34 000 \$
440-2013	130 000 \$	130 000 \$	- \$	- \$						130 000 \$
446-2013	860 000 \$	860 000 \$	277 410 \$	277 410 \$						582 590 \$
447-2013	1 306 000 \$	1 306 000 \$	243 062 \$	243 062 \$						1 062 938 \$
462-2015	116 000 \$	116 000 \$	32 105 \$	32 105 \$						83 895 \$
468-2015	1 644 395 \$	1 644 395 \$	1 356 874 \$	1 356 874 \$						287 521 \$
469-2015	160 000 \$	160 000 \$	97 980 \$	97 980 \$						62 020 \$
491-2017	150 000 \$	150 000 \$	126 915 \$	126 915 \$						23 085 \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
Total des soldes résiduels à annuler: 5 402 551 \$										

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE
 ** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Commentaires: _____

3.5 VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLES D'ENTENTE 2022 POUR LE RÉSEAU ASSOCIÉ DU HORST DE KÉNOGAMI

7213-2022

Considérant que la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

Considérant le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la commercialisation;

Considérant le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la coordination et l'entretien;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le Maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement des protocoles pour la commercialisation et l'entretien du réseau associé Horst de Kénogami pour la saison 2022.

3.6 RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE - MANDAT EN HYDROGÉOLOGIE

7214-2022

Considérant que la municipalité d'Hébertville poursuit ses recherches afin d'optimiser sa capacité de production et de distribution en eau potable aux citoyens d'Hébertville;

Considérant la réalisation des travaux entamés en 2021 et les résultats préliminaires en découlant;

Considérant la nécessité pour la Municipalité d'être accompagnée en hydrogéologie étant donné la nature des travaux;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme SNC-Lavalin inc. selon l'offre de services 680144_2022 au coût de 29 575,92 \$ plus taxes.

Le coût de ce mandat sera défrayé par le Programme de la Taxe d'accise et la contribution du Québec TECQ 2019-2023.



7215-2022

3.7 RECHERCHE EN EAUX SOUTERRAINE - MANDAT DE FORAGE POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DES SOLS

Considérant que la municipalité d'Hébertville poursuit ses recherches afin d'optimiser sa capacité de production et de distribution en eau potable aux citoyens d'Hébertville;

Considérant la réalisation des travaux entamés en 2021 et les résultats préliminaires en découlant;

Considérant qu'à cette étape-ci du projet, les travaux concernent le forage et le tubage en vue de réaliser l'échantillonnage des sols;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater Puisatiers de Delisle selon l'offre de services présentée au coût de 31 955,83 \$ plus taxes.

Le coût de ces travaux sera défrayé par le Programme de la Taxe d'accise et la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet abordé lors de la période de questions a été celui-ci :

- Capacité d'approvisionnement en eau potable dans le secteur du Mont Lac-Vert pour le développement domiciliaire

Le citoyen présent a eu la réponse à sa question.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 18h14.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER